

## + 3% en 2010 pour la régulation de chauffage (mais recul en électrique)

Le marché français de la régulation du chauffage a progressé de 3% en 2010, à 124,3 millions d'euros, mais avec une régression en chauffage électrique, régression que compense, grâce à la rénovation des logements, une croissance en chauffage à eau chaude. C'est ce qu'a indiqué le syndicat professionnel ACR lors d'une conférence de presse la semaine dernière. Le syndicat constate une orientation générale des clients vers des produits "moins élaborés", les coûts étant "prioritaires" dans les critères de choix.

< En chauffage à eau chaude, les thermostats d'ambiance simples numériques ont progressé, en 2010, au détriment des thermostats d'ambiance programmables, ajoute-t-on au syndicat. Lorsque des choix sont à faire sur les installations de la régulation dans les logements neufs, la tendance est de réduire les coûts à court terme. Comme, toutefois, la RT2012 a durci les exigences, nous pouvons être optimistes pour les prochaines années. > Le syndicat a précisé que, en 2010, les régulateurs pour chauffage individuel "ont résisté mieux en OEM qu'en fourniture directe", tandis que les robinets thermostatiques enregistraient une "légère" régression et que, pour leur part, les régulateurs communicants pour chauffage collectif progressaient de 12%.

En régulation de la ventilation et de la climatisation pour les bâtiments tertiaires, le marché a reculé de 3,8% l'an passé selon le syndicat, à 69,4 millions d'euros. < Les régulateurs préprogrammés communicants sont en progression, le marché étant demandeur de systèmes à coûts réduits, constate-t-on à ACR. Quant aux régulateurs programmables à protocole ouvert, ils tirent leur épingle du jeu face aux régulateurs à protocole propriétaire. Par ailleurs, quand l'investissement dans une GTB n'est pas envisageable à court terme, les UTL (unités de traitement local) sont parfois choisies. > Le syndicat observe une progression "régulière et continue" du nombre de ces UTL, surtout dans la capacité 30-100 points. < Le développement du pilotage à distance via Internet "démocratise" le dialogue avec les UTL et rend moins nécessaire la présence de postes centraux, dont le nombre est en régression >, poursuit-on.

## Chaleur renouvelable : quelles régions aident le plus les particuliers ?

Sur les 3320 aides financières des collectivités territoriales françaises en faveur de projets d'EnR ou d'économies d'énergie que vient de recenser le portail Internet Consoneo, 404 concernent la PAC, 793 le bois-énergie et 1799 le solaire thermique. En solaire thermique, les collectivités des Pays de la Loire arrivent en tête avec un montant moyen des aides potentiellement octroyées au particulier de 12 109 euros/foyer. Cette région devance le Nord-Pas-de-Calais (6199 euros), l'Auvergne (4451), la Picardie (3910), la Haute-Normandie (3338), l'Île-de-France (2273), le Limousin (2230), la Lorraine (2103), la Basse-Normandie (2080), etc. En PAC, la Corse est n°1 avec un montant de 4 000 euros/foyer. Elle devance, dans l'ordre, la Lorraine (2918 euros), le Limousin (1622), l'Île-de-France (1464), la Basse-Normandie (1000), le Centre (895), l'Alsace (493), Rhône-Alpes (346), Paca (120), les Pays de la Loire (17), la Haute-Normandie (4), la Bretagne (2) et la Franche-Comté (0,1), toutes les autres régions n'offrant aucune aide en la matière. En chauffage au bois, c'est l'Auvergne qui arrive largement en tête, avec 7373 euros/foyer, devant : Haute-Normandie (4631), Corse (4600), Poitou-Charentes (4100), Basse-Normandie (2605), Lorraine (2316), Limousin (2018), etc.

## L'Europe veut accélérer en PAC, cogénération, chauffage urbain

La Commission européenne vient d'adopter un plan de réduction de la consommation européenne d'énergie, notamment en climatique. < Malgré les progrès réalisés, nos estimations montrent qu'une nouvelle initiative décisive et coordonnée est nécessaire, sans quoi l'Union européenne n'atteindra pas son objectif des 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020 >, explique Günther Oettinger, membre de la Commission chargé de l'énergie. La Commission souhaite favoriser le développement des réseaux urbains de chaleur et de froid, ainsi que des sociétés de services énergétiques. En production de chaleur, la Commission n'exclut pas d'imposer une obligation de recourir aux "meilleures technologies disponibles" pour les nouvelles installations et les opérations de rénovation. Elle veut aussi faciliter l'utilisation, pour le chauffage et le rafraîchissement, des calories émises par les centrales électriques et les usines. La Commission demande que production de chaleur et production d'électricité soient le plus possible combinées.

Par ailleurs, elle vient également d'adopter une feuille de route sur la réduction des émissions européennes de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Cette feuille de route envisage une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 37-53% en 2030 dans le secteur résidentiel et tertiaire et de 88-91% en 2050, et ce par rapport au niveau de 1990. Comment ? D'abord, par une réduction de la demande d'énergie, notamment en améliorant la performance énergétique des bâtiments. Ensuite, par l'abandon progressif du fioul, du gaz et du charbon au profit de l'électricité et des EnR (pompes à chaleur, biomasse, biogaz, solaire thermique).